

Nouveau : Vacaf AVE en savoir +

- *l'aide concerne les séjours collectifs d'enfants,*
- *elle est attribuée selon des critères définis au niveau national,*
- *elle permet de réduire le coût du séjour pour les familles éligibles.*

Conditions :

- **de 6 à 17 ans**
- **5 à 15 jours**
- **1 séjour par an par enfant**
- **70 % du coût (max 50 € nuit)**
- **QF N-2 ≤ 950 €**
- **séjours labellisés VACAF**



1.5 Vacaf AVF

Objectif :

Favoriser le départ en vacances des familles allocataires dans des centres de vacances et des campings labellisés Vacaf.



Bénéficiaires et Quotient Familial :

- Les familles affiliées à la Caf HaPy en octobre N-1, avec un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € et ayant reçu une notification de droit Vacaf AVF.



Conditions d'utilisation :

- Les familles peuvent partir jusqu'au 15 novembre de chaque année, y compris sur des périodes hors vacances scolaires si leurs enfants ne sont pas soumis à l'obligation scolaire.
- Dans le cas où l'allocataire ne reçoit pas la notification de droit Vacaf AVF au moment des vacances de février, il ne pourra pas utiliser l'aide pour cette période de vacances.
- Séjour de 7 nuits maximum.



Montant et versement :

- QF entre 0 € et 250 € : 70 % du coût du séjour dans la limite de 700 €
- QF entre 251 € et 500 € : 60 % du coût du séjour dans la limite de 600 €
- QF entre 501 € et 700 € (750 € si le budget le permet) : 50 % du coût du séjour dans la limite de 500 €
- QF entre 701 € et 1000 € : 30 % du coût du séjour dans la limite de 300 €

Pas de révision de droit.

L'aide est versée à VACAF dans la limite des fonds disponibles et vient diminuer le prix de séjour.

1.6 Aide au transport VACAF (expérimentation 2026) FONDS LOCAUX -

Objectif : réduire les frais de trajet des familles bénéficiaires du dispositif VACAF.

Bénéficiaires et Quotient Familial : Pour les familles participant au dispositif VACAF :

- 100 € par trajet inférieur à 200 Km (allée et retour).
- 200 € par trajet supérieur à 201 km (allée et retour)

Enveloppe 2026: Le versement de cette subvention à VACAF se réalisera en deux temps : un 1er versement à l'ouverture de la campagne vacances 2026 (janvier) et un 2ème versement dès épuisement de la première enveloppe.